

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Les bodycams intègrent l'équipement de base des polices vaudoises

Les caméras-piétons (bodycams) deviennent partie intégrante de l'équipement policier vaudois. Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de modification de la loi sur la Police cantonale (LPol) qui règlemente le déploiement de ce nouveau dispositif. Il permet de renforcer la transparence et la sécurité de toutes les personnes impliquées dans une intervention policière, en prévenant les violences, assurant la traçabilité des faits et la transparence de l'action policière au bénéfice de la population et des agentes et des agents.

L'extension de l'usage des caméras-piétons à l'ensemble des polices vaudoises traduit la volonté du Conseil d'Etat de renforcer la transparence, la confiance et la sécurité dans le cadre des interventions policières. Ce dispositif contribue à prévenir les incivilités et les violences lors des interventions, à fournir des enregistrements objectifs et exploitables par la justice, et à soutenir la responsabilité, la légitimité et la crédibilité de l'action policière, dans l'intérêt tant des agent-e-s que de la population.

Sur la base des résultats positifs de l'essai-pilote de 2019-2020 mené par la Police cantonale vaudoise et la police municipale de Lausanne, le Conseil d'Etat a ainsi validé le projet de modification de la loi sur la Police cantonale (LPol), qui prévoit l'ajout d'une disposition permettant le déploiement et l'utilisation des caméras-piétons par les polices vaudoises. Sous réserve de son acceptation par le Grand Conseil, ce projet de modification offre une assise légale solide à la généralisation en cours de l'usage des bodycams au sein de l'Organisation policière vaudoise (OPV), lancée à l'été 2024.

L'objectif est de pouvoir offrir à toutes les polices vaudoises la possibilité d'équiper ses agent-e-s de caméras-piétons avec un modèle unique pour tout le canton. Il s'agira également d'uniformiser la pratique et de former les polices afin de garantir le même degré de qualité dans l'usage de ce moyen, chaque corps de police restant toutefois libre d'en définir le degré de déploiement.

En ce qui concerne la Police cantonale vaudoise, l'objectif consiste dans un premier temps à fournir au moins une caméra-piéton par binôme de la Gendarmerie mobile. À terme, un déploiement progressif est prévu pour équiper l'ensemble des agents de terrain.

Effets de désescalade

L'essai-pilote de 2019-2020 qui a été mis en place au mois de juillet 2019 a permis à 16 policières et policiers cantonaux et lausannois de tester l'utilisation de caméras-piétons lors de leurs interventions. L'évaluation menée ensuite par l'Unité de recherche-action, collaborative et participative, le Collaboratoire, de l'Université de Lausanne, a permis de confirmer la plus-value des bodycams, notamment le fait qu'elles contribuent à désamorcer les situations conflictuelles par un effet de désescalade, en dissuadant des comportements menaçants chez toutes les parties prenantes. Il est également ressorti de ce bilan que le simple fait de recourir à ce dispositif permettait d'accroître le sentiment de sécurité ainsi que d'encourager la réflexivité et le dialogue, que ce soit au sein de la profession ou dans le cadre des échanges avec les personnes interpellées.

Le projet de modification de la LPol prévoit que les enregistrements seront conservés pour une durée maximale de 150 jours, sauf décision judiciaire contraire. L'accès aux images sera strictement encadré et réservé aux autorités compétentes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 40 27](tel:0213164027)

DJES, Sylvie Bula, Commandante de la Police cantonale, [021 644 80 27](tel:0216448027)

TÉLÉCHARGEMENT(S)